

MINISTERE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES
(INSEED)

**PROJET DE COLLECTE DE DONNEES ET
DISTRIBUTION DE TELEPHONES PORTABLES
AUX CHEFS VILLAGES DU TOGO : (PROJET I-
VILLAGES)**

MANUEL PROCEDURE DE DISTRIBUTION DES TELEPHONES
PORTABLES ET COLLECTE DES DONNEES.

Février 2016

PROCEDURE DE DISTRIBUTION

Dans le cadre du projet de collecte de données et distribution de téléphones portables aux chefs villages du Togo, les travaux qui s'identifient à ce projet se présentent comme suit :

1 Envoi d'une Lettre conjointe aux préfets

Afin d'informer les chefs canton et chefs village de l'opération de collecte de données et de distribution de téléphones portable, une lettre conjointe sera signée par le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique, le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales et le Ministre de la Planification du Développement et sera envoyé à tous les préfets. La présente lettre se trouve en annexe1.

2 Déploiement du matériel roulant sur le terrain

Pour les besoins de déplacement sur le terrain, les agents vont utiliser des motos (motos de la CENI). A cet effet, 52 motos seront mobilisées pour cette opération et seront transportées dans les régions et des régions vers Lomé par les véhicules du Garage central.

La révision des motos est à la charge du le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales.

La répartition des motos se présente comme suit :

Répartition des motos par région et points de chute

Région	Nombre de Motos	Point de chute
Maritime	7	Tsévié
Plateaux Est	8	Atakpamé
Plateaux Ouest	6	Kpalimé
Centrale	6	Sokodé
Kara	9	Kara
Savanes	16	Dapaong

3 Rôle des préfets, des chefs de canton et villages

Les préfets se chargeront d'informer tous les chefs cantons à travers la lettre conjointe qui leur sera envoyée et les chefs de canton à leur tour tiendront informer les chefs de village.

NB : une séance de travail de validation de la liste des chefs de village sera organisée par les préfets en présence des chefs de canton.

4 Rôle des agents de préfectures

Ces agents sont désignés par les préfets et ont pour rôle :

- participer comme personnes ressources à l'identification des bénéficiaires;
- veiller à la sécurité du matériel (motos, téléphones...) une fois déposé dans les préfectures ;
- aider les superviseurs dans la gestion du matériel.

5 Rôle des superviseurs

Les superviseurs qui participeront à cette opération sont des cadres de l'INSEED. Ils ont pour tâches :

- déployer les portables de Lomé vers leur région d'affectation ;
- informer le comité technique du nombre réel du village au niveau de chaque canton ;
- déployer les portables des chefs-lieux de région vers les préfectures ;
- tenir avec les autorités de la préfecture la réunion de validation de la liste des chefs de village ;
- distribuer les téléphones aux chefs cantons à la préfecture ;
- s'assurer que les chefs ont reçu les téléphones et ont été soumis au questionnaire (surtout les chefs cantons qui recevront leurs téléphones à la préfecture) ;
- s'assurer que tout le matériel de terrain est mis à disposition (téléphones, cartes cantonales, cartes préfectorales...)
- distribution du matériel sur le terrain (téléphones, carte cantonales, crédit de communication, pharmacie etc...)
- organiser le travail sur le terrain ;
- contacter les autorités locales ;
- sensibiliser les chefs sur le bien-fondé de cette opération (une maquette sera élaborer a cet effet sous la coupole de chef de l'état confère sakho) ;
- s'assurer que le travail est de bonne qualité ;
- vérifier les fiches de décharge des chefs village et canton (élaborer la fiche de décharge) ;
- transférer les données sur l'application

- veiller au rapatriement des motos (mécanisme pour informer le comité technique quelques jours avant la fin de l'opération)
- rapatrier le matériel de travail de terrain (tablettes, portables...)

5 Rôle des agents de collecte

- transporter les téléphones portables des chefs-lieux de préfectures vers les villages ;
- distribuer les téléphones aux chefs de village ;
- prendre soin du matériel de travail (tablettes, moto, téléphones) ;
- éviter les vitesses sur les routes (il s'agit de parcourir ici trois localités par jour) ;
- éviter de se mêler dans les discussions stériles ;
- faire décharger les chefs de canton et de village après réception du téléphone ;
- envoyer un message au centre d'appel pour la confirmation de la réception ;
- informer les chefs qu'ils recevront un appel pour confirmation ;
- informer les superviseurs en cas de problème et suivre les instructions.

Annexe1

LETTRE CONJOINTE RELATIVE AU PROJET DE COLLECTE DE DONNEES ET DE DISTRIBUTION DE TELEPHONES PORTABLES AUX CHEFS DE CANTONS ET DE VILLAGES DU TOGO

Messieurs les Préfets,

Nous voudrions porter à votre attention que eu égard aux différents enjeux sécuritaires actuels marqués par des menaces de tous genres que connaissent les pays de la sous-région, l'instauration d'un système d'alerte précoce efficace à tous les niveaux s'impose.

Ainsi, dans le but de rapprocher les structures décentralisées de l'Administration centrale et renforcer la communication entre la plus petite unité administrative du pays qu'est le village et l'Administration centrale à travers les technologies de l'information et de la communication, le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique (MPEN), a initié un projet de mise à disposition de téléphones portables dotés de crédits téléphoniques aux chefs de cantons et de villages sur toute l'étendue du territoire national.

Etant donné que les télécommunications constituent aujourd'hui un levier important susceptible de réduire l'isolement des localités éloignées, ce projet permettra de rapprocher davantage les structures décentralisées de l'Administration centrale, ainsi que des échanges d'informations en temps réel ; ce qui contribuera à accroître une meilleure efficacité dans la gestion de nos collectivités locales et permettre ainsi d'offrir un service de qualité à chaque citoyen quel que soit son lieu de résidence.

A cet effet, il est prévu une opération de collecte de données et de distribution de téléphones portables aux chefs de canton et de village du 21 mars au 21 avril 2016 qui sera assurée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) sur l'ensemble du territoire national.

Pour la réussite de cette importante opération dont les résultats contribueront à la stabilité du pays, nous demandons à chaque préfet d'informer et de sensibiliser les chefs de canton et de village bénéficiaires de ce projet afin qu'ils réservent un bon accueil aux agents de collecte lors de leur passages et leur fournir des informations vraies.

Par ailleurs, nous demandons à tous les préfets de proposer un agent de la préfecture pour appuyer l'équipe de collecte lors de leur passage dans les différentes préfectures.

Fait à Lomé, le

Le Ministre de
l'Administration Territoriale, de la
Décentralisation et des Collectivités
Locales

Le Ministre des Postes et
de l'Economie Numérique

Le Ministre de la
Planification du

Payadowa BOUKPESSI

Cina LAWSON

Kossi ASSIMAIDOU